

CONSEIL DES COMMISSAIRES**PROVINCE DE QUÉBEC****LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la cafétéria de la Polyvalente des Rivières, 16A, 5^e Avenue, Forestville, le 19 février 2019, à compter de 19 h 00.

PRÉSENCES

Mme Diane Arseneault-Lirette	Mme Ginette Côté
Mme Jennifer Beaudry	Mme Lucie Charbonneau
M. Serge Desbiens	Mme Sylvie Dufour
M. Marc Gauthier	M. Claude Lavoie
Mme Gladys Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale
M. Stéphane Dumont, directeur, ressources matérielles
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications
Mme Lisette Marin, secrétaire

ABSENCES

M. Denis Cardinal, commissaire
M. Yves Côté, commissaire
M. Bernard Girard, commissaire
M. Normand Tremblay, commissaire

1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il est alors 19 h 00.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2019

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2019.

C-18-046

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

3. Inscription des questions diverses

Aucune question diverse de la part des membres.

4. Acceptation de l'ordre du jour

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-18-047

EN CONSÉQUENCE, Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2019**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 Semaine des choix
 - 5.2 Vérification des dossiers EHDAA
 - 5.3 Projet de maternelle 4 ans école Notre-Dame-de-Sacré-Cœur
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Calendriers scolaires
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
 - 7.1 _____
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 8.1 Amendement à la résolution C-18-041
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 9.1 Octroi de contrat
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
 - 10.1 _____
- 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
 - 11.1 Frais chargés aux parents

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1 Demande d'appui projet école St-Luc
- 12.2 Virage pédagogique FP/FGA
- 12.3 Petites écoles
- 12.4 Délégation de pouvoirs – auditorium de Forestville

13. Questions diverses**14. Période de questions****15. Levée de l'assemblée****5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 Semaine des choix**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil que la dixième édition de la Semaine des choix se déroulera cette année dans la semaine du 8 avril 2019.

Pour souligner ce 10^e anniversaire, l'Aluminerie Alcoa offre aux élèves une conférence avec M. Martin St-Pierre qui aborde les thèmes : Définir la réussite, identifier ses valeurs, se projeter dans l'avenir, profiter de l'adversité et décider d'agir qui aura lieu au Centre des arts le 3 avril prochain à compter de 9 h 15.

Mme Couturier invite les commissaires à assister à cette conférence.

5.2 Vérification des dossiers EHDA

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil que le Ministère a procédé à la vérification de vingt dossiers codifiés au système.

À la suite de l'analyse, les services éducatifs ont retiré deux codes qui ne répondaient plus aux critères du MEES. Après vérification, le retrait de ces deux codes n'affectera pas notre financement.

Un exercice de vérification de tous nos codes sera fait dans les mois à venir.

5.3 Projet de maternelle 4 ans à l'école Notre-Dame-de-Sacré-Cœur

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil, qu'une correspondance a été transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir une maternelle 4 ans à demi temps à l'école Notre-Dame-de-Sacré-Cœur.

Cette démarche a été faite à la suite de rencontres avec la direction de l'école Notre-Dame-de-Sacré-Cœur, la direction des services éducatifs et la direction du CPE dans le but d'offrir, entre autres, la meilleure transition possible vers la maternelle 5 ans à

nos élèves, de continuer nos partenariats fertiles et éviter des pertes d'emplois.

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Calendriers scolaires

M. Karl Duguay, directeur du service des ressources humaines, présente aux membres de l'assemblée, les calendriers scolaires pour l'année 2019-2020 à la suite du processus de consultation effectué auprès des instances syndicales et des associations de cadres et directions.

C-18-048

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement d'adopter les calendriers scolaires 2019-2020 tels que présentés.

7. SERVICES INFORMATIQUES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Amendement à la résolution C-18-041

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe, informe les membres du conseil qu'il y a lieu de modifier la résolution C-18-041 concernant l'emprunt à court terme afin de conclure la transaction pour financer les sommes requises découlant du recours collectif sur la gratuité scolaire.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de l'Estuaire (l'« Emprunteur») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 550 813 \$ auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 550 813 \$, auquel s'ajoute les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

C-18-049

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement :

1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de

550 813 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);

2. QUE les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.
3. QU'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;
4. QUE la présidente ou le directeur général de l'Emprunteur, soit autorisé, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes

9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1 Octroi de contrat

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, présente aux membres du conseil, le tableau comparatif des soumissions reçues concernant la réfection de l'enveloppe extérieure, phase 1 à la Polyvalente des Baies.

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 février 2019 à compter de 14 h 00 où étaient présents M. Stéphane Dumont,

directeur, M. Patrice Deschênes, directeur adjoint et Mme Katie Lavoie, technicienne en administration.

À la suite de l'analyse, il est recommandé d'accorder le contrat à Isofor inc.

C-18-050

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement d'octroyer le contrat à Isofor inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant apparaissant à leur soumission.

10. SERVICE DU TRANSPORT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

11.1 Frais chargés aux parents

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres du conseil, le tableau comparatif sur les frais chargés aux parents par établissement pour l'année 2018-2019.

Ce tableau sera présenté lors de la prochaine rencontre du comité de parents en mars prochain.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Demande d'appui projet école St-Luc

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe, informe les membres du conseil que les intervenants de l'école St-Luc sont à élaborer un projet qui permettra aux familles de l'école d'avoir accès à des installations de ski de fond sécuritaires ainsi qu'aux équipements afin de favoriser le développement des saines habitudes de vie.

Plusieurs partenaires du milieu sont déjà mobilisés pour ce projet. Afin de poursuivre les démarches pour obtenir du financement qui permettra de faire l'acquisition d'une motoneige, l'entretien et l'éclairage de la piste et la construction d'un bâtiment chauffé pour faciliter l'entreposage, l'entretien et l'utilisation du matériel, nous avons besoin d'une résolution indiquant que la Commission scolaire de l'Estuaire facilitera la réalisation du projet en fournissant des ressources humaines ou matérielles par l'entremise du service des ressources matérielles.

C-18-051

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement que la Commission scolaire de l'Estuaire appuie le projet de l'école St-Luc de Forestville en fournissant des ressources humaines ou matérielles par l'entremise du service des ressources matérielles.

12.2 Virage pédagogique FP/FGA

M. Michel Savard, directeur de la formation professionnelle et Mme Nathalie Lagacé, directrice par intérim de la formation générale aux adultes nous font la présentation des passerelles et des différents parcours offerts pour répondre aux besoins de tous les types de clientèle.

La présidente, Mme Ginette Côté, félicite les deux directions de centre pour cette présentation.

12.3 Petites écoles

Mme Ginette Côté, présidente, précise que les discussions concernant ces trois écoles ont eu lieu en comité de travail avant la rencontre.

Écoles Père-Duclos et Mgr-Labrie

CONSIDÉRANT les rencontres avec les parents des écoles Père-Duclos et Mgr-Labrie tenues en février 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de travailler en collaboration avec les parents pour identifier des solutions visant à favoriser la réussite éducative des élèves;

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties prenantes de vouloir mettre en place des stratégies gagnantes en vue de faciliter la transition des élèves du 3^e cycle vers le passage au secondaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement nouvellement élu envisage une réforme majeure de la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT que les élus actuels souhaitent connaître la position officielle du gouvernement caquiste quant au maintien ou à la fermeture des dernières écoles de village et quant à l'utilisation des espaces dans les bâtiments publics;

C-18-052

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement :

- D'annuler les séances publiques de consultation prévue le 26 février 2019 pour l'école Père-Duclos à Franquelin et le 26 mars 2019 pour l'école Mgr-Labrie à Godbout.
- De reporter à l'an prochain les démarches d'analyse en lien avec la politique de maintien ou de fermeture.
- Que l'école d'accueil des élèves de Père-Duclos et Mgr-Labrie soit l'école Boisvert, à moins d'un choix contraire des parents.

École St-Joseph de Baie-Trinité

CONSIDÉRANT que l'école St-Joseph est l'école qui accueille le plus grand nombre d'élèves parmi les trois écoles du secteur est;

CONSIDÉRANT que l'école St-Joseph est située à l'extrême est de la limite du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la présence d'infrastructures de qualité à l'école St-Joseph, notamment le gymnase;

CONSIDÉRANT le temps et l'organisation du transport pour les élèves demeurant en périphérie à l'est du village;

C-18-053

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement :

- D'annuler la séance publique de consultation prévue le 24 avril 2019 pour l'école St-Joseph à Baie-Trinité.
- De reporter à l'an prochain les démarches d'analyse en lien avec la politique de maintien ou de fermeture.

12.4 Délégation de pouvoirs – auditorium de Forestville

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'une résolution est nécessaire pour l'autoriser à signer les documents afin de procéder aux appels d'offres pour la réalisation de l'auditorium de Forestville.

C-18-054

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Alain Ouellet, à signer tous les documents nécessaires pour assurer la réalisation du projet de réfection de l'auditorium de Forestville.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse de la part des membres.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-18-055

Mme Jennifer Beaudry propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 15.

Présidente

Secrétaire générale